

**2025/04-23**

## REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 7 AVRIL 2025

Date de convocation : 01/04/2025

Date d'affichage : 01/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à 19h30, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> avril 2025 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE, M. SCHWEIZER, Mme CHABRIT, M. FERREIRA, Mme ENEE, M. MAURICE, M. DIGAIRE, Mme LOZACH, Mme SCHEMBRI, M. BALLOT, Mme REUSSARD, M. VINOLAS.

Absents ayant donné pouvoir : M. ARDITTI à Mme CHABRIT  
Mme RAYSSEGUIER à M. SCHWEIZER

Absent non excusé : M. SIMON

Ouverture du Conseil à 19h30

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Madame CHABRIT est désignée secrétaire de séance.

### COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 « LOGEMENTS »

Après avoir entendu le compte financier unique « LOGEMENTS » de l'exercice 2024, document qui remplace le Compte Administratif (CA) et le Compte de Gestion (CG), et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2024,

Statuant sur les comptes de l'exercice 2024,

II - Budgets des services à caractère administratif				
LOGTS SOCIAUX SERAINCOURT				
Investissement	-20 503,76		20 501,91	-5 911,85
Fonctionnement	122 018,29	26 503,76	26 505,53	122 110,03
Sous-Total	95 514,50	26 503,76	47 187,44	116 198,18
TOTAL II	95 514,50	26 503,76	47 187,44	116 198,18

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le Maire ne doit pas participer au vote.

Madame le Maire quitte la salle le temps du vote,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024, dressé conjointement par le Maire et le comptable public,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire  
Anne-Marie MAURICE

